

Congrès FEDELEC Bordeaux 2022



ecosystem recycler c'est protéger

Basilios Riniotis

Jean-Marc Hubert



Les produits concernés. Les enjeux financiers. Le calendrier de déploiement. Les pannes éligibles. Le soutien financier.







GEM hors froid

Gros Équipements Ménagers

hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes



QUELS
TYPES D'APPAREILS
SONT CONCERNÉS
PAR LE FONDS?



GEM Froid

Gros Équipements Ménagers

avec circuits de fluides frigorigènes



EI&T

Équipements Informatiques et de Télécommunications



PEM

Petits Équipements Ménagers



Gros outillage électrique



ΤV



Petit outillage électrique





EGP & JELS

Électronique Grand Public hors TV et optique non intégrée et Jouets et Équipements de Loisir et de Sport hors mobilité



JELS

Jouets et Équipements de Loisir et de Sport

Mobilité

Le Fonds Réparation sera déployé de façon progressive à partir de 2022

Calendrier

Confidentiel - Ne peut être

diffusé

Automne Ouverture du Fonds Réparation aux Consommateurs 2022 Ouverture de la labellisation aux candidatures 7 avril 2022 des réparateurs suite à extension de la durée d'agrément des EOs à 6 ans 30 déc. 2021 Décret portant le fonds de 20% à 10% Agrément des EOs pour 1 an (avec compléments à apporter sur le fonds réparation 22 déc. 2021 pour les 2 EOs) 30 nov. 2021 Remise des dossiers d'agrément par les EOs 31 oct. 2021 Arrêté - CdC des EOs 4/5 oct. 2021 Passage en CPP avec avis favorable Premières versions du cahier des charges de la Eté 2021 DGPR (v1 puis v2) Décret n. 2020-1455 portant réforme de la 27 Nov. 2020 responsabilité élargie des producteurs, présentant les grands principes du Fonds

Cat. 1 : équipements d'échange thermique, Cat. 2 : écrans, Cat. 3 : lampes, Cat. 4 : gros équipements, Cat. 5 : petits équipements, Cat. 6 : petits équipements IT et télécoms, Cat. 7 : panneaux photovoltaïques, Cat. 8 : cycles et engins de déplacement personnel motorisés

17.06.22

Calendrier de déploiement 2022-24



	DÈS 2022	DÈS 2023 Les produits suivants viendront compléter la liste des produits éligibles au fonds réparation		À PARTIR DE 2024
FAMILLES D'ÉQUIPEMENTS	Les produits suivants seront éligibles au fonds réparation			Les produits suivants pourraient entrer dans le périmètre du fonds
GEM - Appareils avec circuits de fluides frigorigènes) Réfrigérateur) Congélateur) Cave à vin) Sèche-linge) Climatiseur mobile
GEM – Hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes) Lave-linge) Lave-linge séchant) Cuisinière) Four encastrable) Hottes) Table de cuisson) Lave-vaisselle) Sèche-linge	
PEM	Aspirateur balai Aspirateur traineau Aspirateur robot	 Bouilloire Cafetière à dosette/capsule Machine à café avec filtre Machine à café encastrable Machine à café tout automatique Grille-pain 	Centrifugeuse et extracteur Presse-agrumes Centrale vapeur Fer à repasser Défroisseur à main) Four posable) Micro-ondes) Produits hygiène-beauté (sèche-cheveux rasoir, épilateur, etc.)
TV	› Téléviseur couleur			
Tout EGP (Électronique Grand Public) - Hors TV et optique non intégrée et JELS – Hors mobilité		 Amplificateur Chaine hi-fi Enceinte Table de mixage Tuner / démodulateur Vidéoprojecteur Home-cinéma Lecteur DVD Lecteur Enregistreur Audio Vidéo Drone 	 Console de jeux Instrument de musique Appareil de sport (vélo d'appartement, Rameur, Tapis de course) 	
Appareil photo avec optique séparée		› Appareil photo numérique		
El & T) Tablette) Téléphone portable) Ordinateur portable		 Ordinateurs fixes et tout en un Moniteur Téléphone fixe Imprimante (jet d'encre/laser, multifonction MFP, scanner)
Gros outillage électrique) Taille haie électrique) Tondeuse à gazon électrique (dont r	robot)	
Petit outillage électrique) Perceuse / visseuse			Outillage électroportatif
JELS (Jouets & Équipements de Loisirs et de Sport) – Mobilité		 Vélos à assistance électrique Trottinettes électriques, hoverboards, gyroroue, etc. 		



Liste des critères de non-éligibilité des réparations



Appareils sous garanties légales et / ou commerciales



Appareils couverts par une assurance



Dommage relevant des garanties légales des vice cachés



Produits non-détenus par des ménages



Produits ne disposant pas d'une plaque signalétique ou d'un numéro IMEI



Remplacement des consommables (batterie, cartouche, etc.) et accessoires (accessoires robot culinaire etc.)



Dommages d'ordre nonfonctionnel



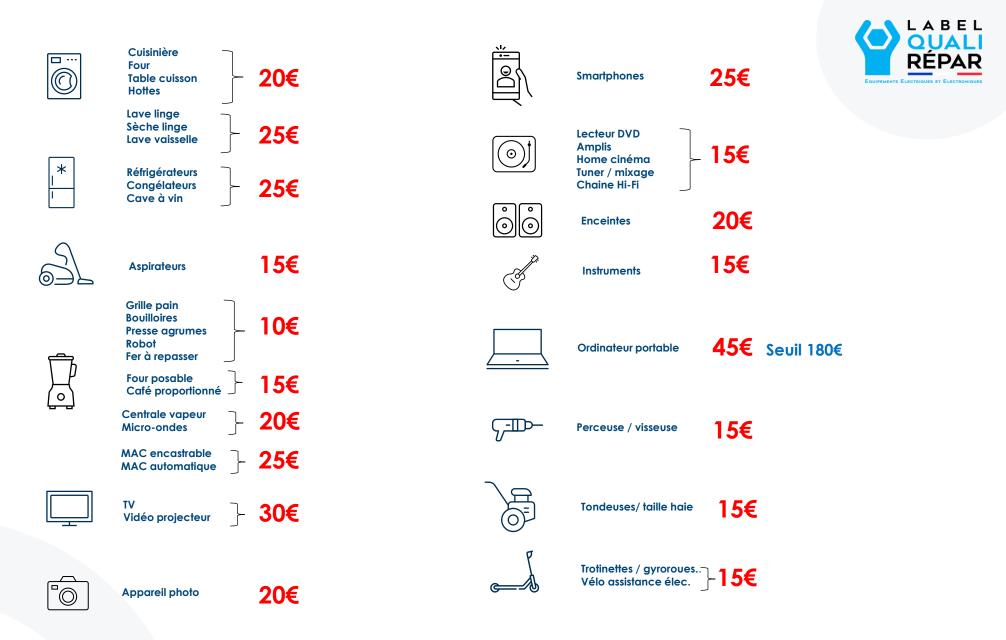
Problèmes résultant d'un usage non-conforme aux prescriptions du constructeur



Produits achetés hors de France*



Opérations de maintenance logiciel**

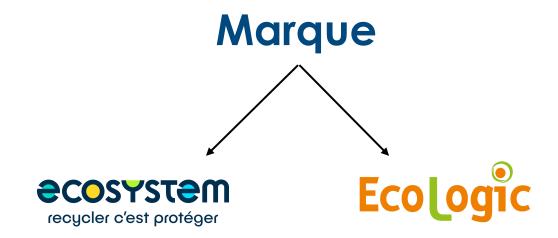


Les soutiens financiers 2022/2023





Les demandes de remboursement seront à faire à chaque Eco-organisme, en fonction de la:





Questions / Réponses



